

Vos contacts

- ↳ **Par messagerie sécurisée :** dans votre espace particulier ou professionnel sur impots.gouv.fr
- ↳ **Par téléphone :**
- pour toutes questions sur le prélèvement à l'échéance ou sur le prélèvement mensuel : 0 809 401 401 * du lundi au vendredi de 8h30 à 19h
 - pour toute autre question, votre centre des finances publiques (coordonnées ci-dessous)
- ↳ **Sur place :** auprès de votre centre des finances publiques (horaires sur impots.gouv.fr, rubrique « Contact »)
- pour le paiement de votre impôt :
SERVICE IMPOTS PARTICULIERS TARBES
1 BRD DU MARECHAL JUIN - 65023 TARBES CEDEX 9
Tél : 05 62 44 40 50
 - pour le montant de votre impôt :
SERV DEPT DES IMPOTS FONCIERS HAUTES PYRENEES - CELLULE FONCIERE DEPARTEMENTAL
1 BRD DU MARECHAL JUIN - 65023 TARBES CEDEX 9
Tél : 05 62 44 40 59

* (service gratuit + coût de l'appel)

Département : 65

Commune : 047 AUREILHAN

TF 2020		Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Département	Taxes spéciales	Taxe ordures ménagères	Taxe GEMAPI	Total des cotisations
Propriétés bâties	Taux 2019	18,42 %	%	0,398 %	24,69 %	0,196 %	8,49 %	0,211 %	
	Taux 2020	18,42 %	%	0,533 %	24,69 %	0,172 %	8,12 %	0,207 %	
	Adresse	4T AV DES CASTORS							
	Base ①	1455		1455	1455	1455	1455	1455	
	Cotisation	268		8	359	3	206	3	847
	Cotisation lissée ②								
	Adresse								
	Base ①								
	Cotisation								
	Cotisation lissée ②								
Cotisations 2019	265		6	355	3	195	3		
Cotisations 2020	268		8	359	3	206	3	847	
Variation	+1,13 %	%	+33,33 %	+1,13 %	0 %	+5,64 %	0 %		
	Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Taxe additionnelle	Taxes spéciales	Chambre d'agriculture	Taxe GEMAPI	Total des cotisations	
Propriétés non bâties	Taux 2019	%	%	%	%	%	%	%	
	Taux 2020	%	%	%	%	%	%	%	
	Bases terres Non agricoles								
	Bases terres agricoles								
	Cotisations 2019								
	Cotisations 2020								
	Variation	%	%	%	%	%	%	%	
	Dégrèvement jeunes agriculteurs (JA)				Base du forfait forestier	Majoration base terrains constructibles	Caisse d'assurance des accidents agricoles		
Base État						Droit proportionnel :			
Base Collectivité						Droit fixe :			
La taxe sur les ordures ménagères comprend une part incitative de 88 €.					Frais de gestion de la fiscalité directe locale				35
					Dégrèvement Habitation principale				
					Dégrèvement JA État				
					Dégrèvement JA Collectivité				
					Montant de votre impôt :				882
Références administratives : 650 50 021 028 047 047 B J									